



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Pêche tenue le **14 décembre 2020** à 20 h 00 par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et Arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

Sont présents

M. Réjean Desjardins, conseiller
M. Michel Gervais, conseiller
M. Francis Beausoleil, conseiller
Mme Carolane Larocque, conseillère
Mme Pamela Ross, conseillère
M. Claude Giroux, conseiller
M. Richard Gervais, maire suppléant

Sont aussi présents

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Évelyne Kayounga, agente aux communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est 20 h 39.

Auditoire : la rencontre tenue par vidéoconférence il y a environ 11 personnes qui ont assisté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 39 et se termine à 20 h 55.

M. Thierry Boyer Commission municipale du Québec
M. Pierre Lebel Commission municipale du Québec
M. Nicolas Brodeur, plan d'action permis et certificat, p

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-377 Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux ;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour après y avoir ajouté les résolution 9d) suivi à la résolution 19-377 et 9e) modification à la composition des comité municipaux.

Adoptée à l'unanimité

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

20-378 Considérant que chaque membre du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 3 décembre 2020 et du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, le maire est dispensé d'en faire la lecture;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal adopte les procès-verbaux de la séance extraordinaire tenue le 3 décembre 2020 et de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

DOCUMENTS, CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- o Commission municipale du Québec, Analyse du plan d'action
- o Plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de la Vice-Présidence à la vérification, Commission municipale du Québec
- o Déclaration des intérêts pécuniaires de M. Michel Gervais, M. Richard Gervais, M. Réjean Desjardins

FINANCES

Liste des factures à payer

20-379

Considérant que les membres du conseil ont reçu en date du 11 décembre 2020 et ont analysé lors du caucus du 14 décembre 2020, la liste des factures, numéro 2020-12 pour le mois de décembre 2020, d'une somme de 1 146 804,68 \$ et déclarent être satisfaits;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal approuve la liste de factures numéro 2020-12 d'une somme de 1 146 804,68 \$.

Autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés;

Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Adoptée à l'unanimité

Radiation facture complémentaire

20-380

Considérant qu'une mise à jour de la MRC des Collines-de-l'Outaouais reçu le 21 octobre 2020 ajoutait une nouvelle construction pour la propriété ayant le matricule 5656-84-5317 ;

Considérant qu'une erreur administrative a généré deux couches d'informations distinctes ayant des dates superposées ;

Considérant qu'une facture complémentaire au montant de 406,42 \$ a été générée par erreur pour la période du 1er mars au 11 mai 2020 et qu'une autre facture avec les bonnes dates effectives du 1er mars au 31 décembre 2020 a aussi été générée ;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ PAR Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'annulation de la facture de complémentaire 2020-008664 au montant de 406,42 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Autorise la directrice des finances à effectuer la radiation de la créance au livre comptable de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Allocations aux coordonnatrices et aux bénévoles des bibliothèques

20-381

Considérant que la Municipalité de La Pêche dispose de quelques bibliothèques municipales sur son territoire et qu'au budget 2021, des allocations pour la gestion des bibliothèques ont été prévues pour les coordonnatrices et bénévoles de ses bibliothèques;

Considérant que pour avoir droit à ces allocations, les coordonnatrices des bibliothèques municipales doivent être reconnues par la municipalité ;

Considérant que les allocations pour 2021 s'élèvent aux montants suivants :

Bibliothèques	Coordonnatrices	Bénévoles
Ella Matte	14 676 \$	1 575 \$
Wakefield	11 740 \$	1 365 \$
Lac-des-Loups	2 935 \$	735 \$

Considérant que les allocations seront versées en deux paiements égaux, un premier immédiatement, couvrant la période de janvier à juin 2021 et le deuxième payable le 1^{er} juillet représentant juillet à décembre 2021 ;

Considérant que la coordonnatrice de la bibliothèque Ella-Matte a demandé le versement de sa contribution mensuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal autorise le paiement des allocations aux coordonnatrices et bénévoles pour l'année 2021;

Autorise un versement mensuel de la contribution pour la coordonnatrice de la bibliothèque Ella-Matte ;

Que le conseil remercie tous ces bénévoles pour le travail accompli.

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-702-30-143 - allocations.
Adoptée à l'unanimité

INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Embauche à l'essai de nouveau pompier

20-382

Considérant que la municipalité a reçu une candidature pour joindre le service des incendies à titre de pompier à l'essai ;

Considérant que ce nouveau pompier devra se soumettre à une période de probation d'au moins six (6) mois au sein du service des incendies et qu'à l'issue de ce terme, une évaluation sera effectuée ;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal embauche temporairement à titre de pompier volontaire, Benjamin Mallory ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Que cette embauche comporte une période d'essai de 6 mois, et ce, tout en appliquant le règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service incendie municipal ;

Qu'une évaluation de rendement soit faite, conjointement, par le directeur du service des incendies et la direction générale afin de recommander la fin ou la prolongation de ladite probation ;

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 21 h 07 et se termine à 21 h 16
Mireille Gauvreau sincennes

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

DIRECTION GÉNÉRALE

Avis de motion règlement 20-817, modifiant le règlement de zonage 03-429 dispositions applicables aux piscines

20-383

Francis Beausoleil donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du règlement 20-817 modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé, dans le but d'harmoniser les normes applicables à une piscine avec celle apparaissant à la réglementation provinciale.

Le projet de règlement 20-817 est déposé et présenté séance tenante.

Avis de motion règlement 21-818 pour fixer les taux de taxe foncière et de tarification pour l'exercice financier et les conditions de perception ainsi que l'imposition de la taxe pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2021

20-384

Richard Gervais donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du règlement 21-818 pour fixer les taux de taxe foncière et de tarification pour l'exercice financier et les conditions de perception ainsi que l'imposition de la taxe pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables pour l'année 2021.

Le projet de règlement 21-818 est déposé et présenté séance tenante.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Plan directeur égout secteur Ste-Cécile de Masham

20-385

Considérant que les orientations du plan stratégique visant notamment à densifier les noyaux urbains et le contexte des travaux d'agrandissement prévus aux écoles primaires du secteur Ste-Cécile-de-Masham, la municipalité a sollicité des offres pour une évaluation pour le traitement des eaux usées d'une partie du secteur de Ste-Cécile de Masham ;

Considérant l'offre de service pour une évaluation des débits et charges des eaux usées et aménagement conceptuel d'un système de traitement des eaux usées domestiques communautaires pour le secteur, présentée par la compagnie Golder Associées Ltée pour un montant de 8 695 \$ plus taxes ;

Considérant que des sommes ont été réservées depuis 2011 à même le surplus en prévision d'un réseau d'égout pour le secteur Ste-Cécile-de-Masham;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal ratifie l'octroi du contrat pour une évaluation des débits et charges des eaux usées et aménagements conceptuels d'un système de traitement des eaux usées domestiques communautaires pour le secteur Ste-Cécile de Masham à la firme Golder Associés Ltée, spécialisée dans ce domaine, au montant de 8 695 \$ plus taxes ;

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'affectation d'un montant de 9 129 \$ du surplus accumulé affecté pour les égouts du secteur Ste-Cécile de Masham au paiement de cette études ;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Michel Gervais quitte son siège à 21 h 21.

Suivi concernant la résolution 19-377

20-386

Considérant que le 2 décembre 2019 le Conseil Municipal adoptait la résolution 19-377;

Considérant que cette résolution avait pour but d'exclure le conseiller du quartier 2 des comités non-décisionnels de la municipalité et de mandater la direction générale à transmettre tout rapport ou document nécessaire afin de saisir la Commission municipale du Québec des agissements du conseiller du district 2;

Considérant que cette résolution faisait suite à une possible dérogation au règlement 18-762 -Code d'éthique et de déontologie des élus;

Considérant que le 8 décembre 2020 la CMQ a informé la Municipalité qu'avec les informations en sa possession, elle n'a pas l'intention de poursuivre plus avant ce dossier, et que par conséquent le dossier est en suspens ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Claude Giroux

Il est résolu de sursoir à l'exclusion du Conseiller du quartier 2, Michel Gervais, des comités municipaux non-décisionnels.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Michel Gervais reprend son siège à 21 h 22

Modification à la composition des comités municipaux 2021

20-387

Considérant la résolution 20-369 comités municipaux 2021, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020 ;

Considérant qu'une modification doit être apportée à ladite résolution ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal modifie la résolution 20-369, comité municipal 2021, en y ajoutant le nom de Michel Gervais dans la composition des comités généraux, des comités pléniers, du PPU de Sainte-Cécile de Masham et de la Commission des loisirs, culture et vie communautaire.

Adoptée à l'unanimité

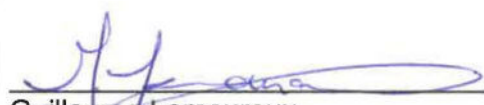
LEVÉE DE LA SÉANCE

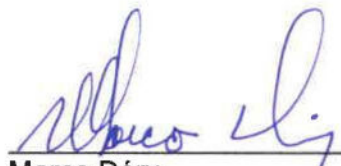
20-388

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que la séance de ce conseil municipal soit levée à 21 h 24.

Adoptée à l'unanimité


Guillaume Lamoureux
Maire


Marco Déry
Directeur général et secrétaire-trésorier